



COMPTE RENDU Conseil Municipal CHADRAC
7 décembre 2022

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, M Christophe CELLIER, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, Mme Céline BERNARD, Mme Nathalie ANGLADE, M Nicolas TERRASSE, Mme Mathilde MOUCHON et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Martine JOUVE à Mme Corinne BRINGER, M Loïc JOUSSOUYS à Mme Céline BERNARD et M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT.

Absents/Excusés : Mme Nelly LEVEQUE, Mme Marie VERNAUDON et M David FARGETTE

Secrétaires de séance : Nicole LEVET et Nicolas TERRASSE

Rappel de l'ordre du jour :

Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L.2122-22 4° du CGCT

- 1- Adoption du PV du conseil municipal du 11 octobre 2022
- 2- Adoption d'une décision modificative N°3 du budget général 2022
- 3- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2023
- 4- Révision des tarifs du restaurant municipal au 1^{er} janvier 2023
- 5- Demande de subvention DETR 2023
- 6- Vente d'espace public 4 rue du Coin à M FALGON Loïc
- 7- Demande de subvention au conseil départemental au titre du 1^{er} appel à projets « CAP 43 – Communes » pour le projet de démolition et reconstruction des vestiaires de football
- 8- Validation des travaux d'extension d'éclairage public sur le chemin du Zéphir réalisés par le SDE 43
- 9- Détail de la subvention 2022 attribuée à l'association sportive HOPC
- 10- Autorisation pour le recrutement d'agents recenseurs dans le cadre du RGP 2023
- 11- Dérogations au repos dominical des commerces de détail au titre de l'année 2023
- 12- Modification des conditions contractuelles du contrat d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG 43
- 13- Adoption d'une convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics avec le CDG 43
- 14- Convention avec les associations 30 millions d'amis et le jardin des chats pour la stérilisation des chats errants
- 15- Avis sur le plan prévention du risque mouvement de terrain (PPR-mt) établi par la DDT 43
- 16- Présentation du rapport activités 2021 de la Communauté d'Agglomération du Puy En Velay
- 17- Présentation du rapport activités 2021 de la SPL du Velay
- 18- Questions diverses

Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L.2122-22 4° du CGCT

Mme le Maire fait état d'une décision prise dans le cadre de marchés publics :

Engagement des travaux de voirie sur l'arrière des commerces de l'avenue Pierre et Marie CURIE. Dans la continuité de l'opération d'aménagement de l'avenue Pierre et Marie Curie les travaux ont été confiés à l'entreprise SAS CHEVALIER – 43 100 BRIOUDE pour un montant de 24 578 € HT.

1 – Délibération N° 2022-04-01 : Validation du PV du Conseil Municipal du 11 octobre 2022

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal de CHADRAC s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire du Conseil Municipal sur convocation de Mme le Maire du 3 octobre 2022 envoyée au domicile des Conseillers Municipaux.

Sur 23 membres en exercice :

15 Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Marie VERNAUDON, M David FARGETTE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Nicolas TERRASSE, M Loïc JOUSSOUYS et Mme Magalie ALLIBERT.

6 Pouvoirs : Mme Nicole LEVET à M Frédéric MENINI, Mme Martine JOUVE à Mme Hélène DE ALMEIDA, Mme Céline BERNARD à M Franck ALLEGRE, Mme Mathilde MOUCHON à Mme Marie VERNAUDON, M Christophe CELLIER à M Jean-Paul NICOLAS et M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT.

2 Excusées : Mmes Nathalie ANGLADE Nelly LEVEQUE

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Hélène De Almeida et Frédéric Eyraud ont assuré le rôle de secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L.2122-22 4° du CGCT

1. Adoption du PV du conseil municipal du 29 juin 2022 : adopté à l'unanimité
2. Avenant N°2 au contrat de maîtrise de l'opération d'aménagement Pierre et Marie Curie : adopté à l'unanimité
3. Avenant N°3 au lot 2 du marché de travaux de l'opération d'aménagement Pierre et Marie Curie : adopté à l'unanimité
4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 : adopté à l'unanimité
5. Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57 : adopté à l'unanimité
6. Présentation, débat et vote de la décision modificative N°2 du budget général : adopté à l'unanimité
7. Approbation des modalités de détermination du coût moyen d'un élève scolarisé sur l'année 2021-2022 à l'école primaire de Chadrac pour la facturation des élèves en classe ULIS : adopté à l'unanimité
8. Convention de participation 2021/2022 aux coûts de fonctionnement et d'investissement du RASED : adopté à l'unanimité
9. Mise en place des TAP pour l'année scolaire 2022/2023 avec la Maison Pour Tous de Chadrac : adopté à l'unanimité
10. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité : adopté à l'unanimité
11. Création d'un emploi permanent de catégorie C : adopté à l'unanimité
12. Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale entre la CAF 43, la Communauté d'Agglomération et certaines communes membres : adopté à l'unanimité
13. Validation du rapport de la CLECT du 8 septembre 2022 : adopté à l'unanimité
14. Modification des statuts de L'AGENCE D'INGENIERIE DES TERRITOIRES DE HAUTE-LOIRE : adopté à l'unanimité
15. Avis sur la révision du classement sonore des infrastructures routières du département de la Haute-Loire : adopté à l'unanimité
16. Questions diverses

La délibération a été adoptée à l'unanimité

2 – Délibération N° 2022-04-02 - Décision modificative N°3 du budget général 2022

Rapporteur : M Serge DEFIX

M Serge DEFIX explique aux membres du conseil municipal que l'exécution du BP 2022 du budget général appelle des modifications budgétaires en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Les modifications apportées au BP 2022 sont les suivantes :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Articles	Objet / Chapitre	DM 2
.022	Dépenses imprévues	53 963,26 €
.023	Virement à la section d'investissement	2,21 €
60612	Energie électricité	-8 000,00 €
60613	Chauffage urbain	-30 000,00 €
614	Charges locatives	1 150,00 €
6161	Primes d'assurance	-26 000,00 €
6168	Autres primes d'assurance	25 360,30 €
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00 €
6238	Divers	1 140,00 €
63512	Taxes foncières	1 349,00 €
64168	Emploi d'insertion	13 000,00 €
6518	Redevances pour concession	69,00 €
6574	Subvention de fonct aux personnes de droit public	1 372,60 €
658822	Aides	2 282,40 €
65888	Autres	224,23 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		41 913,00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

Articles	Objet / Chapitre	DM 3
6419	Remboursement sur rémunération	22 250,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	2 900,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	6 950,00 €
7368	TLPE	3 127,00 €
744	FCTVA	1 511,00 €
74748	Autres communes	3 595,00 €
7485	Dotation pour titres sécurisés	1 580,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		41 913,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

Articles	Objet / Chapitre	DM 3
Immobilisation avec opération		
2151 opération 0012	Pierre et Marie Curie	-15 000,00 €
2151 opération 0039	Voirie	15 000,00 €
2151 opération 0054	Plaine de Rome	2,21 €
TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT		2,21 €

RECETTES INVESTISSEMENT

Articles	Objet / Chapitre	DM 3
.021	Virement section de fonctionnement	2,21 €
TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT		2,21 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité

3 – Délibération N° 2022-04-03 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2023**Rapporteur : M Serge DEFIX**

M Serge DEFIX précise que « Dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite

de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % avant l'adoption du BP 2023 qui devra intervenir sur les mois de mars ou d'avril 2023.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Sens	Compte	Opération	SERVICES	BP	DM1	DM2	DM3	TOTAL	25 % DES CREDITS
D	20422			2 500,00				2 500,00	625,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 20 SANS OPERATION				2 500,00				2 500,00	625,00
D	2135			1 103,63				1 103,63	275,91
D	21578			8 771,71				8 771,71	2 192,93
D	2158			5 000,00				5 000,00	1 250,00
D	2183			4 000,00				4 000,00	1 000,00
D	2184			1 500,00				1 500,00	375,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 21 SANS OPERATION				20 375,34				20 375,34	5 093,84
D	2128	0062		1 836,89				1 836,89	459,22
D	21318	0065		335 560,00		-39 642,57		295 917,43	73 979,36
D	2151	0012	20	168 686,70			-15 000,00	153 686,70	38 421,68
D	2151	0039	20	-			15 000,00	15 000,00	3 750,00
D	21531	0064		20 000,00				20 000,00	5 000,00
D	2188	0067		72 000,00				72 000,00	18 000,00
D	2188	0066		-	7 000,00	2 121,00		9 121,00	2 280,25
SOUS TOTAL CHAPITRE 21 AVEC OPERATION				598 083,59	7 000,00	-37 521,57	-	567 562,02	141 890,51

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération N° 2022-04-04- Révision des tarifs du restaurant municipal au 1^{er} janvier 2023

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que les tarifs municipaux applicables aux services et à différentes prestations ont fait l'objet d'une délibération municipale lors de la séance du 7 avril 2022. Les tarifs votés n'avaient pas été réajustés en 2022. Le niveau d'inflation constaté sur le 2^{ème} semestre 2022 sur les produits alimentaires, l'énergie et l'augmentation du point d'indice des agents territoriaux au 1^{er} juillet 2022 conduisent la commune à répercuter l'inflation sur les prix du restaurant municipal au 1^{er} janvier 2023.

Madame le Maire propose d'appliquer une augmentation de 5.6% uniquement sur les tarifs du restaurant municipal. Au 1^{er} janvier 2023 les tarifs se définissent comme suit :

RESTAURANT MUNICIPAL

Enfants	
Ecole enfant de la commune	3.90 €
Ecole enfant extérieur à la Commune	4.75 €
Ecole extérieure à la Commune avec livraison	6.25 €
Enfant VMAC (CLSH et crèche) de la commune	3.90 €
Enfant VMAC (CLSH et crèche) extérieur à la commune	4.75 €
Adultes agents et élus municipaux	
Agent cantine municipale	gratuit
Agent en surveillance de cantine	gratuit
Autres agents et élus	8,50 €

Adultes partenaires	
Maison Pour Tous, Instituteurs, Vivre Mieux à Chadrac	8,50 €
DEA et SUEZ (station d'épuration)	9.90 €
Pique-nique Vivre Mieux à Chadrac	6.65 €
Portage de repas adultes	
Sur le territoire communal	8.90 €
Autres communes	9.90 €
SPMS- ADAPEI	8.10 €
Autres adultes extérieurs	
ADMR	13.30 €
Autres	17.00 €

Madame le Maire souligne que les nouveaux tarifs ont été présentés en conseil d'école.
La délibération a été adoptée à l'unanimité.

5- Délibération N° 2022-04-05 : Demande de subvention DETR 2023

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune va déposer deux dossiers de demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2023.

Le premier projet présenté concerne l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau vestiaire de football.

Le plan prévisionnel de financement de ce premier dossier s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		%
Travaux photovoltaïques	74 938.55 €	DETR 2023	44 938 €	60 %
		Commune	30 000.55€	40 %
TOTAL HT	74 938.55 €	TOTAL HT	74 938.55 €	100%

Le deuxième projet présenté concerne la reprise de la voirie communale « route de Figeon »

Le plan prévisionnel de financement de ce deuxième dossier s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Travaux route de Figeon	49 635 €	DETR 2023	14 890 €	30 %
		Commune	34 745 €	70 %
TOTAL HT	49 635 €	TOTAL HT	49 635 €	100%

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

6- Délibération N°2022-04-06 - Vente d'espace public 4 rue du Coin à M FALGON Loïc

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique au conseil municipal que M Loïc FALGON a manifesté son intérêt auprès de la commune de Chadrac pour faire l'acquisition d'un espace public situé au 4 rue du Coin. La superficie de cet espace est comprise entre 10 à 15 m2 et fera l'objet de l'établissement d'un document d'arpentage à l'initiative et à la charge de l'acquéreur. Les frais de notaire éventuels seront également intégralement supportés par l'acquéreur.

Cet espace sera cédé à M Loïc FALGON au prix de 40 € du m2.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

7- Délibération N°2022-04-07 - Demande de subvention au conseil départemental au titre du 1^{er} appel à projets « CAP 43 – Communes » pour le projet de démolition et reconstruction des vestiaires de football

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune va déposer un dossier de demande de subvention au Département dans le cadre du 1^{er} appel à projets « CAP 43 » pour l'opération de démolition et reconstruction des vestiaires de football.

Le projet de nouveaux vestiaires comprendra les équipements suivants :

- 1 bureau
- 1 club house de 50 m²
- 1 infirmerie
- 1 laverie
- 4 vestiaires joueurs
- 2 vestiaires arbitres
- Sanitaires joueurs
- Sanitaires publics
- Local de rangement
- Réserve buvette
- Une chaufferie

pour une surface totale de 350 m².

Seront aussi entrepris les travaux et aménagements suivants : installation de l'arrosage intégré du terrain honneur et forage dans la nappe, remplacement de l'éclairage du stade avec un passage en led et toiture photovoltaïque du vestiaire en option.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Nature des dépenses	Montant H.T.	Financements sollicités	Montant H.T.	%
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, AMO	63 000 €	Département CAP 43 – Communes :	60 000 €	6.22%
Travaux	660 000 €	Etat :DETR 2022 (acquise).....	300 000 €	31.12 %
Arrosage automatique et forage	71 054.50 €	Région :	300 000 €	31.12 %
Eclairage du stade	60 030.82 €	FFF	10 000 €	1.04%
Toiture photovoltaïque et raccordement (en option)	100 000 €	Autre : SDE 43	27 014 €	2.80 %
Imprévus	10 000 €	Autofinancement :	267 071.32 €	27.70 %
TOTAL	964 085.32 €	TOTAL	964 085.32 €	

Madame le Maire précise que l'Etat au titre de la DETR 2022 a attribué une somme complémentaire de 5 000 € et qu'un dossier a été déposé sur la toiture photovoltaïque pour la DETR 2023 avec une demande de 44 938 €. Le dossier pour la demande de subvention région est en cours d'instruction. La date de démarrage des travaux n'est pas encore connue.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

8 – Délibération N° 2022-04-08 - Engagement de travaux d'extension d'éclairage public sur le chemin du Zéphir

Rapporteur : Mme Le Maire

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que dans le cadre des travaux engagés sur le chemin du Zéphir il est prévu une extension du réseau d'éclairage public.

Au terme de cette concertation et après consultation des partenaires économiques, des organisations de salariés, le conseil municipal est appelé à fixer à 5 les dérogations au repos dominical pour l'année 2023 pour l'ensemble des commerces de détails, selon une répartition par domaine d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile :

- 15 janvier 2023
- 12 mars 2023
- 11 juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 octobre 2023

Commerces de détail alimentaire :

- 3 septembre 2023
- 10, 17, 24 et 31 décembre 2023

Commerces de détail de jeux et de jouets :

- 26 novembre 2023
- 3, 10, 17 et 24 décembre 2023

Autres commerces de détail

- 15 janvier 2023
- 2 juillet 2023
- 26 novembre 2023
- 17 et 24 décembre 2023

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

12- Délibération N°2022-04-12 – Modification des conditions contractuelles du contrat d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG 43

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

M Jean-Paul NICOLAS précise que le Centre de gestion a communiqué à la Commune les résultats financiers de ce contrat groupe présentés par l'assureur, ces derniers montrant un déséquilibre très important avec un rapport sinistre à prime de 1,95 pour l'ensemble des collectivités et établissement employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL. Pour éviter une résiliation ferme de la part de l'assureur, le Centre de gestion a négocié de nouvelles conditions contractuelles qui vont s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023.

Conditions applicables au 1^{er} janvier 2023 :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 80% de la base des prestations sur tous les risques : 5,41 %

Conditions applicables au 1^{er} janvier 2024 :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 80% de la base des prestations sur tous les risques : 6,49 %

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

13 – Délibération N° 2022-04-13- Adoption d'une convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique qu'il convient de renouveler la convention avec le Centre de gestion pour la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

14 – Délibération N° 2022-04-14- Convention avec les associations 30 millions d'amis et le jardin des chats pour la stérilisation des chats errants

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire propose de reconduire la convention avec la fondation 30 millions d'amis et l'association le Jardin des chats pour la stérilisation et d'identification des chats errants avec une participation annuelle de 750 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

15- Délibération N°2022-04-15 - Avis sur le plan prévention du risque mouvement de terrain (PPR-mt) établi par la DDT 43

Rapporteur : M Jean-Paul

Monsieur Jean-Paul NICOLAS explique aux conseillers municipaux que la commune est sollicitée par les services de la DDT 43 pour émettre un avis sur le projet de PPR-mt qui englobe le territoire de la commune de Chadrac.

L'objectif principal du PPR-mt est de limiter la vulnérabilité des risques sur un territoire donné, d'édicter des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction et de gestion dans les zones exposées aux risques.

Son élaboration vise donc à répondre à deux objectifs fondamentaux dans la gestion des risques et la diminution de la vulnérabilité :

- la préservation des vies humaines ;
- la réduction du coût des dommages sur les biens et activités implantés en zone à risque ;

Le document réglementaire du PPR-mt est constitué d'un zonage réglementaire qui présente le territoire en trois types de zones :

- une zone pour laquelle aucun risque n'a été retenu, figurée en blanc,
- des zones en tons de bleu pour lesquelles sera autorisée la poursuite de l'urbanisation sous certaines conditions
- une zone en rouge pour laquelle sera appliqué un principe d'inconstructibilité.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

16- Délibération N°2022-04-16 - Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération du Puy En Velay

Rapporteur : M Jean-Paul

Le rapport est présenté à l'assemblée municipale et n'appelle pas de vote.

17- Délibération N°2022-04-17 - Présentation du rapport d'activités 2021 de la SPL du Velay

Rapporteur : M Jean-Paul

Le rapport est présenté à l'assemblée municipale et n'appelle pas de vote.

Informations diverses

- 1- La cérémonie des vœux communaux 2023 aura lieu le 19 janvier 2023 au gymnase
- 2- Le bulletin municipal sera livré le 12 décembre et distribué dans tous les foyers

La séance est levée à 21 h 21

Chadrac le 7 décembre 2022

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Secrétaires de séance

Nicole LEVET

Nicolas TERRASSE

